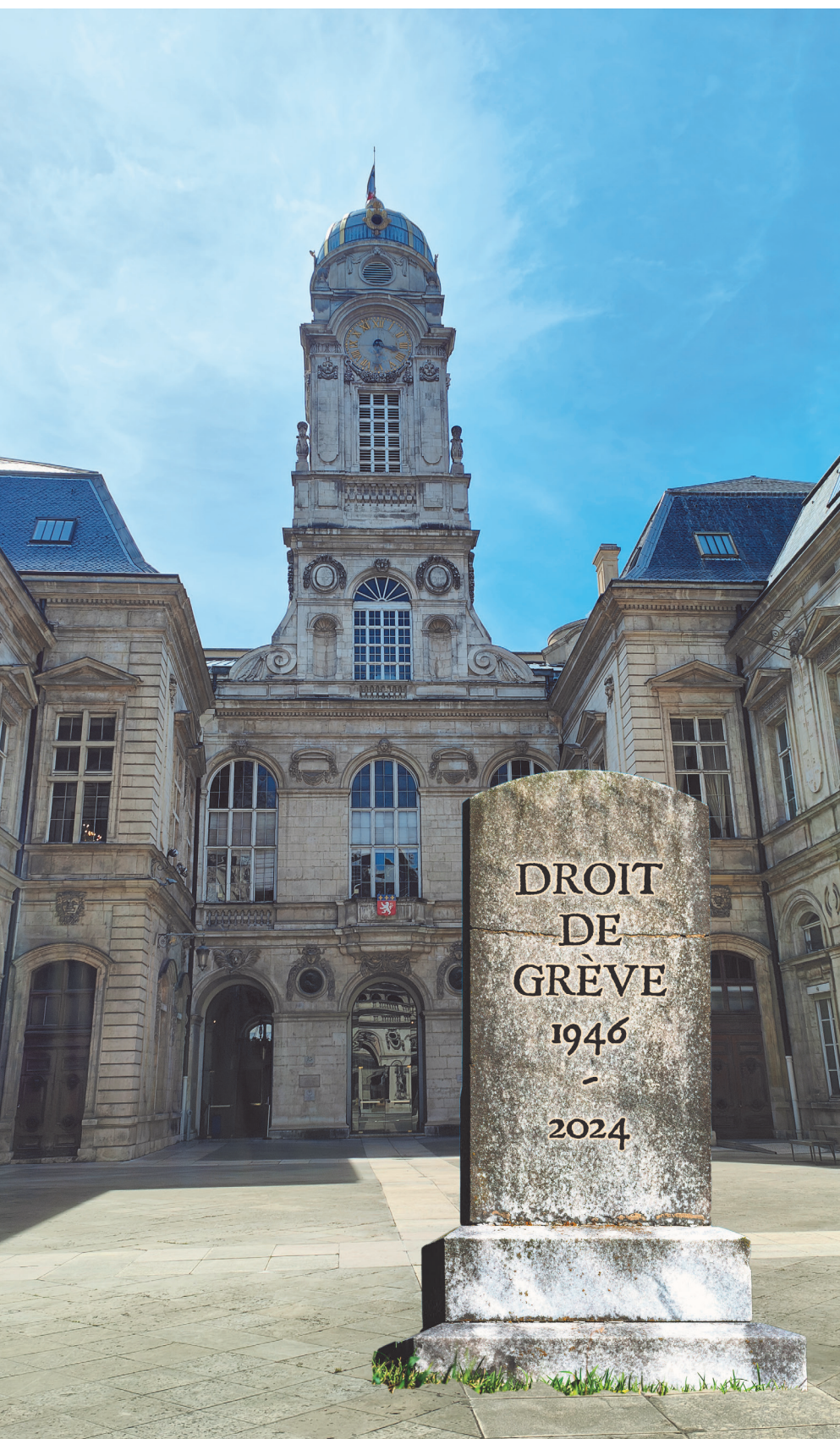


LA TRIBUNE DES MUNICIPALUX

AOUT 2024 - N°88
Bimestriel - Prix : 1,50€

.....



Dossier
«Élections législa-
tives et après»

Echos des services

COS

**Syndicat des
retraités**

IHS

.....



Législatives et après ...

Grâce à la mobilisation de la CGT nous avons évité le pire mais finalement qui a gagné les dernières législatives ? Pas le Front Populaire qui n'a pas atteint la majorité, ni le RHAINÉ (quoi que ?) qui n'a pas fait le raz-de-marée attendu mais qui se retrouve quand même avec une soixantaine de députés supplémentaires. Un record jamais atteint. Personne n'a gagné et personne n'a perdu. Enfin si, nous les travailleuses et travailleurs nous avons beaucoup à perdre si nous ne nous mobilisons pas contre la politique ultra libérale de Macron et de sa bande.

Dans cette Tribune, nous ferons un retour sur le Front Populaire de 1936. Déjà, à l'époque, notre syndicat s'était largement impliqué pour faire barrage au fascisme. Malgré une large victoire du FP, c'est dans la grève et la manifestation que les travailleuses et travailleurs ont obtenu l'augmentation de 15 % des salaires et la loi du 26 juin 1936 sur les congés payés.

Nous avons donc, encore une fois, évité que le fascisme prenne le pouvoir, mais nous sommes loin de crier victoire. Il va falloir se mobiliser et cela dès la rentrée pour faire entendre nos revendications : augmentation massive des salaires, retraite à 60 ans, diminution du temps de travail, égalité professionnelle.

Nous vous souhaitons bonne lecture et nous vous donnons RDV le 19 septembre pour notre assemblée générale à la Bourse du travail.

L'humeur de Rust



SOMMAIRE

- Page 2 : **L'édito**
- Pages 3 à 5 : **Echos des services**
- Pages 6 à 7 : **Dossier « Élections législatives et après? »**
- Page 8 : **COS**
- Page 9 : **Syndicat des retraités**
- Page 10 : **1936**
- Page 11 : **IHS**

Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtvilledelyon.fr>
Inscrivez vous à la newsletter.

 FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

 TWITTER : @CGT_VILLE_LYON

 Instagram : cgtvilledelyon

 Email: SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Aurélien Scandolara
C.P.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46



Mobilisation du 10 Juin 2024 face à la note de service portant atteinte au droit de grève

La forte mobilisation et l'envahissement du CST ce 10 juin 2024 qui portaient sur le dossier de l'encadrement du droit de grève pour les agents des écoles, ont permis le retrait de ce dossier et de son passage au conseil municipal du mois de juin 2024.

Compte tenu du résultat des élections européennes et de la montée de l'extrême droite, la municipalité ainsi que les élus ne nous ont pas fait de cadeau, ils se sont juste retrouvés au pied du mur. Ils n'ont eu d'autre choix que d'abandonner le projet de cette restriction du droit de grève.

Nous avons gagné une bataille mais la guerre n'est pas finie et le courrier de Monsieur Bosetti ne nous rassure pas

lorsqu'il parle de « Prendre ensemble, dès la rentrée, un travail pour limiter les conséquences, pour les enfants et leur famille, des grèves éparées touchant le service de restauration scolaire. »

De quel travail s'agit-il ?

Nous serons vigilants et resterons aux cotés de tous les agents pour défendre leur droit de grève.

Nous ne lâcherons rien !

Tous ensemble avec la CGT !

CAP C

Les élues syndicales de la CAP C se rendent compte que de plus en plus d'agents contestent leurs évaluations professionnelles car les délais employés pour programmer l'entretien de l'agent ne sont pas respectés d'une part et les remarques ne sont pas le reflet de la réalité du travail effectué par l'agent sur l'année qui est prise en compte pour l'évaluation. En effet, l'administration reproche

souvent aux agents des faits qui ne sont pas basés sur le travail et les compétences de l'agent mais sur un événement ou une situation passés au cours de l'année concernée.

Ces méthodes entraînent donc des fins de stage, des refus de titularisation, et enfin des refus de promotion.

La CGT se retrouve souvent confrontée à des dossiers montés à charge contre les agents.

Les membres de la CAP C se battent au quotidien pour démontrer que les évaluateurs ne respectent pas les règles à appliquer pour effectuer l'entretien professionnel des agents.

Notre rôle est de faire respecter ces règles et donc de nous opposer aux décisions prises par l'administration.

Le syndicat CGT est là pour accompagner et défendre tous les agents de la ville de LYON mais aussi pour faire valoir leurs droits en matière de conditions de travail.

La CGT est à vos côtés et le restera.



Vers un premier recul ?

Le 14 juin 2024, l'élu au développement des services publics Monsieur Bosetti a envoyé aux représentants du personnel en CST (Comité Social Territorial) une réponse à la mobilisation des agents qui a eu lieu le 10 juin dernier.

Dans ce courrier, Monsieur Bosetti revient sur le contexte en soulignant l'intérêt de la note de service qui « souhaite limiter les conséquences négatives pour les enfants et leur famille lors des « grèves éparses ». Afin d'apaiser le climat social, le projet de délibération portant sur la continuité des services publics de l'éducation sera retiré de l'ordre du jour du conseil municipal du 27 juin 2024 tout en conservant des mesures pour améliorer les conditions de travail des agents et la qualité du dialogue social. »

Notre adjoint souligne que les organisations syndicales « lors de ce CST ont eu un vote unanimement défavorable et que les membres du CST issus de la majorité municipale ont longuement échangé » avec une délégation d'agentes venue témoigner de leurs conditions de travail délétère, de la pénibilité et de la non reconnaissance de leur métier, mais

aussi de l'usure professionnelle et du non remplacement de leurs collègues ce qui engendre encore un surcroît de travail. Même si les nombreux arguments des agentes ont convaincu nos élus, dans la suite du courrier, notre adjoint continue en affirmant qu'au « vu de ces échanges, et du contexte politique au lendemain des élections européennes, (courrier du 14 juin avant les législatives) ils (les élus de la majorité) ont souhaité disposer d'un temps de réflexion avec leurs collègues élu.es, et se sont abstenus sur le rapport ».

Pour finir, notre adjoint, avait fait part de son souhait, que le préavis déposé par la CGT pour « le 27 juin soit levé » et se termine par une invitation à ce que « nous travaillions ensemble dès la rentrée à limiter les conséquences des grèves éparses ». Autrement dit l'administration n'a pas dit son dernier mot.

Pour mémoire la restriction du droit de grève dans la fonction publique est une possibilité créée par la loi de 2019 dite de « transformation de la fonction publique » une sorte de loi El Komeri applicable aux fonctionnaires. Dans ses articles la loi stipule « l'autorité territoriale et les organisations syndicales ... peuvent engager des négociations en

vue de la signature d'un accord visant à assurer la continuité des services publics de collecte et de traitement des déchets de ménages, de transport public de personnes, d'aide aux personnes âgées et handicapées, d'accueil des enfants de moins de trois ans, d'accueil périscolaire, de restauration collective et ... »

La ville de Lyon avait donc décidé de saisir cette opportunité sans n'y avoir été contrainte. C'était donc un choix politique de leur part.

La loi aujourd'hui se « limite » à 8 services publics, 2 pour la ville de Lyon. Aujourd'hui ce sont les crèches et les écoles qui sont concernées, mais demain ?

Sarkozy dans un discours disait « Désormais, quand il y a une grève en France personne ne s'en aperçoit. » Cela ne serait-il pas le doux rêve de notre maire ?

Limiter le droit de grève, c'est croire que la grève est un plaisir, c'est casser la capacité de mobilisation et d'action des agents, c'est contraindre les salariés les plus faibles, souvent des femmes, à faire grève à la journée alors que certains services peuvent la faire à l'heure. C'est un réel danger dans ce contexte de montée du fascisme.

suite page 5 -->



Comment lutterons-nous pour la défense de l'intérêt collectif et du service public ? Certes, les enfants lyonnais iront bien à la cantine, mais dans quelles conditions, sans un véritable service public ?

Ne nous voilons pas la face, toutes les grèves ne sont pas uniquement pour des questions de salaire mais aussi et surtout pour défendre le service public et les conditions de travail des agents qui ont des répercussions sur l'accueil des usagers des services.

Aujourd'hui le préavis de grève a été levé par la CGT et bon nombre de syndicats qui crient à la victoire, cherchent à s'attribuer les mérites du combat des agents des écoles et des crèches, combat très largement organisé par la CGT.

Pour nous rien n'est gagné et les accords de boutiquiers n'y changeront rien. C'est la lutte et le rapport de force qui ont permis le retrait et pour mémoire seule la CGT avait déposé un préavis sur cette question.

Nous réclamons toujours l'écriture d'un protocole d'accord, nous garantissons que cet « encadrement du droit de grève » ne sera pas remis à l'ordre du jour par la municipalité actuelle dans l'exercice de ses mandats.

Nous ne sommes pas contre le fait de discuter, mais nous n'accepterons ni aujourd'hui, ni dans l'avenir, ni après l'arrivée d'un nouveau 1er ministre et ce, qu'elle que soit sa couleur politique, la remise en cause du droit de grève.

La CGT est toujours en attente d'un véritable engagement écrit par l'exécutif en ce sens et nous serons de nouveau en négociation pour l'obtenir de l'administration.

C'est par le rapport de force et la mobilisation que nous gagnerons.

Bibliothèque municipale de Lyon :

extension d'horaire sans personnel supplémentaire pour la CGT, SUD et les agents c'est non !

La BML, ce sont 16 équipements dans la ville, dont la bibliothèque de la Part-Dieu, l'une des plus grandes d'Europe. Et c'est à la demande (légitime) du public que la ville de Lyon se lança début 2023 dans le projet d'ouverture de la Part-Dieu le lundi. Une décision initialement saluée par les agents et les syndicats.

Mais la mairie alloue au projet des

moyens insuffisants. Le manque d'écoute du directeur de la bibliothèque et sa volonté de passer en force lui vaut un courrier de défiance signé à l'unanimité par les cadres de la BML.

La colère commence à gronder. Le projet s'ajoute à des situations déjà difficiles dans de nombreux services. Dans les bibliothèques, la frustration grandit. Face à cette situation et au dédain de la direction, les agents de la BML se mettent en grève dès le mercredi 19 juin : plus de 50 % des agents grévistes. Une première ! 8 bibliothèques sont fermées toute la journée, dont la grande Part-Dieu, les autres en horaires restreints. Mardi 02 juin et mercredi 03 juin, la Part-Dieu ferme plus tôt car les agents d'accueil ne sont pas assez nombreux, plusieurs autres services débrayent en solidarité. La mairie va-t-elle enfin écouter ses agents ? OUI, la mairie renonce finalement à son projet.

Les agents de la BML sont pour le développement du service public, mais pas au détriment de leurs conditions de vie. Il est possible de l'obtenir et nous le démontrons prochainement. La détermination des agents et des organisations syndicales a permis de faire revenir à la raison l'administration.

Élections législatives, et après ?



La CGT par l'intermédiaire de la confédération a décidé d'appeler à voter pour le Nouveau Front Populaire (NFP).

Cette décision est une décision historique passant du vote barrage au soutien. Depuis le programme commun, jamais la CGT ne s'était engagée aussi clairement en faveur d'une coalition politique.

Durant notre CE du mois de juin nous avons eu un long échange sur cette question ...

Certes, le danger de l'extrême droite est terriblement inquiétant et beaucoup ont banalisé les effets d'une possible arrivée au pouvoir avec la casse que cela pourrait produire pour toute la société, aussi bien pour les étrangers que pour les Français.

Mais cet état de fait n'est pas sorti de la cuisse de Jupiter (peut être un peu).

Il est de résultat de plus de 60 ans de politique libérale, de casse des conquits du

CNR et du Front Populaire de 1936, de la destruction méticuleuse des organisations syndicales et politiques, de l'engagement associatif ...

Il en résulte l'opposition systématique entre différentes couches de la société : Français et étrangers, fonctionnaires et salariés du secteur privé, employés et chômeurs, femmes et hommes, habitants des villes et des campagnes, jeunes et vieux ... bref du repli sur soi ...

Tout cela orchestré par les même élus et candidats politiques qu'aujourd'hui, et ce, quelle que soit leur couleur politique.

Au point même de ressortir des anciens élus politiques usés qui sentent la naphtaline comme un certain François Hollande pour ne citer que le plus emblématique. Le grand défenseur des travailleurs face à la finance, son ennemie jurée, grand architecte de la loi travail, de la réforme des retraites version Touraine, et même

mentor de notre actuel président. Il ira même jusqu'à proposer des lois pour draguer les électeurs d'extrême droite comme la déchéance de nationalité qui n'a heureusement pas été adoptée.

Il y a de quoi se poser des questions, non ? Si nous faisons le constat des élections passées, qu'en ressort-il ?

Oui, nous avons heureusement réussi à échapper au pire, en empêchant l'extrême droite d'accéder au pouvoir. Mais y a-t-il un « gagnant » ?

Certainement pas le Nouveau Front Populaire qui n'a pas été en capacité de prendre la présidence de l'assemblée nationale, certes anecdotique, mais qui témoigne bien du rapport des forces de l'assemblée.

Le NFP aura toutes les peines du monde pour appliquer son programme et créera sûrement des déçus.



Certainement pas le président et ses alliés, perdant près de 100 députés, en passant d'une majorité relative à un rôle d'arbitre ou de blocage.

Certainement pas la droite qui malgré un front républicain ne conserve même pas 50 députés et qui a vu en son sein certains de ses membres conclurent des accords avec le RN.

Si certains pensaient que le RN défendait le camp des travailleurs, cette seule preuve qu'est cette alliance avec les libéraux démontre le contraire.

La seule petite victoire serait-elle alors pour l'extrême droite, le RN et leurs alliés ?

Ils n'ont certes pas connu la progression que nous vantaient les médias en atteignant la majorité absolue, mais ils atteignent un nombre de députés jamais égalé, passant de 8 en 2017 - résultat déjà historique - à 88 en 2022, pour aujourd'hui atteindre 126 députés.

Le RN est plus que jamais le premier parti

représenté à l'assemblée.

Tous ceux qui nous ont servi la même soupe que l'on nous sort à chaque élection ne luttent pas contre les idées d'extrême droite mais ne font que retarder le processus de changement.

Il ne faut pas être devin pour imaginer le résultat des élections européennes et législatives comme l'on peut encore imaginer celles des prochaines échéances nationales.

Les élections ne sont qu'un thermomètre de l'état d'esprit social des seuls votants.

Mais, si la France a la fièvre, la situation n'est pas pour autant inéluctable avec comme seule fin possible à l'arrivée au pouvoir du RN.

Cela demande de l'engagement, tout d'abord à la CGT, dans les associations, les partis politiques, dans la vie de tous les jours en prenant en main les décisions qui nous concernent, et non en déléguant notre pouvoir au premier beau parleur venu, en luttant tous les jours face à tout

ce qui nous révolte et qui est devenu banal.

Un autre horizon est possible en créant le rapport de forces nécessaire pour arriver à gagner par la rue ce que certains nous promettent par la voie politique et en allant même plus loin comme ce fut le cas avec la création des congés payés, non prévue à l'origine dans programme du Front Populaire (de 1936) mais arrachée par la lutte.

En 1936, 1945 et 1968 c'est bien la rue qui nous a fait gagner.

Aujourd'hui ce ne sont que l'égalité de tous, une meilleure répartition des richesses, un travail rémunérateur, de bonnes conditions de travail, un service public de qualité disponible pour tous et partout et une retraite digne de ce nom, qui pourront faire barrage aux fascistes de tous bords.

Alors il est plus que temps d'œuvrer ensemble pour que le grand perdant ne soit pas le camp des travailleurs.

Info du COS

EVOLUTION DU BON DE NOËL DES RETRAITÉ·ES						
BONS DE NOEL RETRAITÉ·E JUSQU'EN 2023			BONS DE NOEL RETRAITÉ·E A PARTIR DE 2024			Différence en Plus pour 2024 par rapport aux années précédentes
Revenu fiscal de référence		montant du bon	Revenu fiscal de référence		montant du bon	
Adhérent·e seul·e	Adhérent·e couple		Adhérent·e seul·e	Adhérent·e couple		
0 à 15369	Jusqu'à 21957	73 €	0 à 16 138	Jusqu'à 23 055	190 €	117 €
15370 à 17564	21958 à 26348	61 €	16 139 à 18 443	23 056 à 27 666	150 €	89 €
17565 à 21957	26349 à 32936	51 €	18 444 à 23 055	27 667 à 34 583	100 €	49 €
21958 à 26348	32937 à 37328	41 €	23 056 à 27 666	34 584 à 39 195	70 €	29 €
A CELA S'AJOUTE A PARTIR DE 2024 DES CHEQUES VACANCES						
Adhérent·e seul·e			Adhérent·e couple		6 chèques de 10 €	
Revenu fiscal de référence			Revenu fiscal de référence			
Jusqu'à 35 000 €			Jusqu'à 50 000 €			60 €

Rappelez-vous fin 2022, sous très forte recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, la Ville de Lyon a décidé unilatéralement de supprimer purement et simplement la prime de départ en retraite, et ce, dès 2023.

Elle a fait un Hold-Up de près de 600 000 € sur la subvention au COS. Cet argent aurait servi à financer les aides employeurs aux actifs pour la mutuelle de la Ville et de son CCAS.

Furieux, les camarades CGT, actifs et retraités, élus au COS se sont battus pour obtenir des augmentations substantielles des prestations que vous trouverez sur le catalogue 2024 du COS en ligne. Augmentation du nombre de remboursements d'activités sportives et culturelles par famille, augmentation des plafonds de ressources fiscales de 5% donnant droit à certaines prestations, augmentation de l'ensemble des prestations de 5%, des tickets cinémas GRAC (cinéma de quartier) à 2.50 € ...

Particulièrement pour les retraité·es une augmentation substantielle des bons de Noël et l'attribution de chèques vacances. Voir le tableau ci-dessous. Ces deux prestations sont pérennes et légales dans la limite d'un plafond. Dans le cadre de la législation actuelle, elles ne peuvent être remises en cause par la Chambre Régionale des Comptes.

Votre représentant retraité CGT, élu titulaire au Conseil d'Administration du C.O.S.

Michel Fournet-Fayas

A la retraite la lutte continue !



Enfin, me voilà à la retraite, tant attendue, tant désirée ou sur le point de l'être !

Bienvenue dans cette nouvelle tranche de vie où nous sommes libérés des contraintes liées au travail et pouvons savourer le temps de vivre !

Comme la vie de retraité n'est pas en dehors de la société et de ses injustices, les revendications syndicales gardent toute leur actualité :

- avec des problématiques propres aux retraités telles que : le montant des pensions de retraite, la prise en charge de la perte d'autonomie, la défense de la CNRACL et son Fonds d'Action sociale,
- mais également pour l'accès à un logement, aux transports, la défense de la Sécurité sociale, les services publics de proximité, l'accès aux soins pour tous et de qualité, l'accès à la culture et aux sports...

Être syndiqué CGT à la retraite, c'est se battre pour ses revendications, garder le lien avec les actifs, mais avoir aussi un espace d'échanges, de rencontres, de fraternité, de solidarité, de

camaraderie entre les adhérent-es et militants CGT.

Rester syndiqué ou se syndiquer à la retraite te permettra de recevoir les informations de l'UFR, le journal Ensemble, le Service public magazine et l'ensemble des informations de l'organisation CGT. Le magazine Vie Nouvelle est aussi un outil de qualité indispensable pour lequel tu pourras choisir entre l'abonnement individuel ou collectif avec notre syndicat.

Si le montant de la cotisation peut paraître un frein à ton adhésion, sache que ta cotisation annuelle te donne droit à une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt à hauteur de 66%.

Pour vous joindre à nous : laissez-nous un message sur le répondeur ou la boîte mail avec votre n° de téléphone, on vous rappellera.

Mieux encore, joignez Directement notre Trésorière Sylviane Girones elle vous expliquera tout.

Ses coordonnées :

Par téléphone 06 12 03 98 34

Par courriel : chasylden@gmail.com

Les congés payés



Un acquis obtenu en 1936 par la lutte syndicale

Il est toujours bon de comprendre d'où on vient où on va ... Aujourd'hui, personne n'imaginerait que les congés payés puissent ne pas exister ... et pourtant...

Il a fallu les grèves de mai-juin 1936 pour que le patronat et le gouvernement accordent, entre autres, les deux semaines de congés payés, de peur de perdre bien plus ...

Mais que s'est-il passé ?

Le 3 mai 1936, le Front Populaire gagne les élections et provoque de par sa victoire un élan de revendications chez les travailleurs. Mouvements de grèves, occupations pacifiques des usines : plus de 2 millions de travailleurs revendiquent de meilleures conditions de travail.

La France est paralysée et le patronat est dans l'obligation d'ouvrir des négociations. Les revendications portent sur la revalorisation des salaires, la limitation de la durée de travail à 40 heures par semaine... et les congés payés. Léon Blum perçoit l'importance de la demande « d'être payé à ne rien faire » et de profiter du temps libre. Il en fait l'un des sujets mis sur la table de ce qui deviendra les accords de Matignon.

Dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, à l'hôtel Matignon à Paris, sont officiellement signés ces accords dits de Matignon, entre le président du Conseil, Léon Blum, la confédération générale de la

production française (l'organisation patronale ancêtre du Medef) et la CGT, la CFTC seul autre syndicat ne signera pas ces accords.

Ces accords prévoient l'augmentation de 12 % des salaires la semaine des 40 heures et l'octroi de deux semaines de congés payés qui leur permettront de partir en vacances dès l'été 1936.

DES CONQUIS SANS CESSER REMIS EN CAUSE !

Depuis quelques années, on assiste indéniablement à une régression sans précédent de nos acquis.

L'offensive se situe très clairement dans le cadre de l'idéologie libérale qui a prévalu jusqu'en 1936.

Les droits des fonctionnaires, des travailleurs dans l'entreprise, des retraités, des privés d'emploi, des étudiants, ... sont systématiquement mis en cause. Notre Sécurité Sociale est pilonnée d'attaques, satisfaisant l'appétit des requins de la finance et du grand patronat.

Aujourd'hui plus qu'hier, nous devons nous organiser et nous mobiliser afin de défendre ce que nous avons obtenu par la lutte collective et obtenir de nouveaux droits.

Une forte syndicalisation est le seul moyen de retrouver ce rapport de force favorable qui a permis d'obtenir à l'époque, de grandes avancées sociales.

Les années 1930 – Le Front Populaire



La notion de Front Populaire est à nouveau à l'ordre du jour en 2024 suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République.

Le Front Populaire victorieux aux élections de 1936 est l'aboutissement d'un long processus commencé après la première guerre mondiale.

Le premier acte de ce processus vient de la scission au sein du Parti Socialiste aboutissant en 1920 à la création du Parti Communiste et de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO). A la suite de l'exclusion de la CGT des syndicats dirigés par des communistes ou des anarchistes, c'est la création de la CGTU au début des années 1920.

Ces années 1920 et 1930 voient la montée du fascisme en Europe avec la prise du pouvoir par Mussolini en Italie en 1922 et par Hitler en Allemagne en 1933.

En France, on assiste à la progression des forces d'extrême droite aboutissant le 6 février 1934 à une manifestation factieuse tentant d'envahir l'Assemblée Nationale et de prendre le pouvoir.

En réaction les forces politiques de gauche (Parti Communiste et parti socialiste) et les syndicats (CGT et CGTU) se mobilisent lors d'une grande journée de manifestations le 12 février. Ces manifestations massives mettent en échec les forces d'extrême droite et lancent le processus de réunification syndicale (réalisé en mars 1936 à Toulouse). Il faut noter le rôle important d'associations telles le Comité de Vigilance Antifasciste, la Ligue des Droits de l'Homme... dans ce combat.

Au plan politique, des discussions entre les dirigeants du Parti Communiste et de la SFIO aboutissent en juillet 1934 au Pacte d'Unité d'Action Antifasciste.

Le 14 juillet 1935 a lieu une immense manifestation à l'appel des syndicats CGT et CGTU, du Parti Communiste et de la SFIO rejoints par le Parti Radical et des associations antifascistes. Le comité d'organisation de cette manifestation, dirigé par le président de la Ligue des droits de l'homme Victor Basch est prolongé en un comité national pour le rassemblement populaire, chargé d'élaborer un programme commun et des accords de désistement dans la perspective des élections du printemps 1936.

Ces élections voient la victoire des forces politiques de gauche dans le cadre du Front Populaire lors du scrutin des 26 avril et 3 mai 1936.

A partir du 11 mai 1936, des grèves éclatent d'abord dans les usines d'aviation puis s'étendent à tous les secteurs d'activité pour devenir une grève générale avec l'occupation des lieux de travail.

Le gouvernement du Front Populaire nommé le 4 juin joue un rôle afin que des négociations entre le Patronat et la CGT aient lieu. Dans la nuit du 7 au 8 juin 1936 sont signés les accords de Matignon : reconnaissance du droit syndical, augmentation des salaires, l'institution des délégués du personnel...

Quelques jours plus tard, une loi instaure les congés payés et une autre abaisse le temps de travail hebdomadaire de 48 à 40 heures. Ces mesures ne sont pas prévues dans les accords de Matignon.

Ces avancées sont à mettre à l'actif du processus unitaire au sein de la CGT, politique et associatif et de l'action de grève avec occupations des usines de plus de 2 millions de travailleurs et travailleuses bloquant l'activité économique du pays.

Jeu de l'été

Découvre la discours cachée du Maire de Lyon

